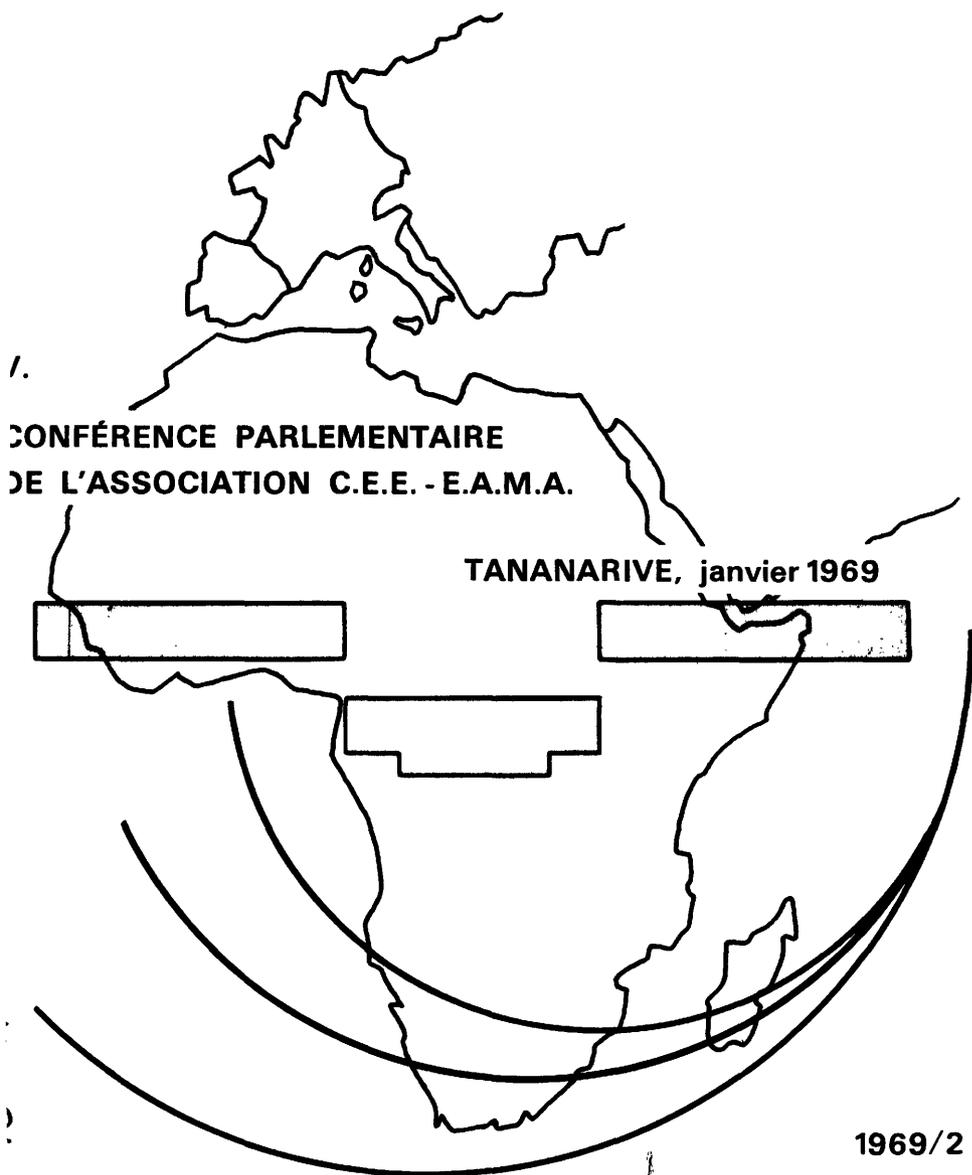


parlement européen

informations



CINQUIEME REUNION
DE LA
CONFERENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

PE-i-725

Edition corrigée



Séance solennelle d'ouverture au grand amphithéâtre de l'Université de Tananarive

La Conférence parlementaire de l'association entre la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgache associés a tenu sa cinquième réunion du 10 au 15 janvier 1969 à Tananarive. La Conférence, qui se réunit annuellement, est composée de 108 membres à raison de 3 représentants pour chaque Etat africain et malgache et de 54 représentants du Parlement européen. Les quatre précédentes réunions se sont tenues à Dakar (1964), Rome (1965), Abidjan (1966) et Strasbourg (1967).

La Conférence a procédé à l'élection de son bureau et s'est prononcée sur le 4ème rapport annuel d'activité du Conseil d'association ainsi que sur ses comptes et son budget. Elle a également procédé à un échange de vues sur les problèmes posés par l'industrialisation et la technologie dans les pays associés. Ces questions avaient été débattues à Bruxelles et à Brazzaville au sein de la commission paritaire, organe permanent de la Conférence.

Election du bureau de la Conférence

La séance constitutive a eu lieu dans le grand amphithéâtre de l'Université de Tananarive et débuta par l'élection du bureau de la Conférence composé comme suit:

Président : M. P. YACE, président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire.

Vice-présidents : MM. A. POHER (dém.-chr. fr.), 1er vice-président - M. MARIGOH MBOUA (Cameroun) - H. FURLER (dém.-chr. all.) - G. DAMAS (Gabon) - F. VALS (soc. fr.) - C. HABAMENSHI (Rwanda) - L. JOZEAU-MARIGNE (lib. fr.) - ANDRIANATORO (Madagascar) - L. TERRENOIRE (UDE. fr.).

Après que le président de la République malgache, M. Philibert Tsiranana, eut pris place à la Tribune, le président Yacé prononça l'éloge funèbre de Me Lamine Gueye, ancien président de l'Assemblée nationale du Sénégal qui fut coprésident des instances parlementaires eurafricaines depuis leur origine. Lui rendant hommage, le président Yacé retraça la carrière de ce pionnier de la coopération entre l'Afrique indépendante et l'Europe et regretta la disparition de cette personnalité rayonnante. "Durant nos travaux, nous aurions tous bénéficié de son savoir et de son expérience; nous aurions été une fois encore, gagnés par la ferveur toujours lucide avec laquelle il traitait les problèmes de l'Association . . . Dieu ne l'a pas permis. Mais la fidélité à sa mémoire nous commande d'aborder aujourd'hui ces questions; comme il les eut abordées lui-même, c'est-à-dire avec courage, avec prudence, avec hauteur et largeur de vues".

Prenant la parole M. Nany, président de l'Assemblée nationale de la République malgache, a salué les participants au nom du Parlement malgache et a exprimé en termes chaleureux sa foi en l'Association après les déceptions qui suivirent la réunion de la C.N.U.C.E.D. à New Delhi. "... Heureusement il reste la formule régionale de notre Association qui, malgré ses imperfections a le mérite d'exister, de fonctionner et de faire ses preuves ... De vos travaux dépend l'avenir des populations d'Afrique et de Madagascar. Vous avez à soutenir de vos conseils éclairés, de vos remarques pertinentes, les institutions chargées de délibérer sur leur sort dans la perspective du renouvellement souhaité de notre Convention".

Le président Yacé, pour sa part, a consacré la majeure part de son allocution à des considérations générales sur l'avenir de l'association soulignant la nécessité d'une répartition plus équitable des richesses dans le monde. "L'association est une réalité. La pression des faits nous oblige cependant à relever ce qui peut et doit être aménagé.... Pour les pays industrialisés il s'agit de poursuivre un idéal fort légitime de mieux être ou de mieux vivre. Pour l'Afrique.... c'est plus se donner la possibilité d'être, de vivre, d'exister, voire de compter dans le monde de demain ... Il nous faut faire vite; ne devons-nous pas, dans des délais extrêmement brefs, assimiler la civilisation du vingtième siècle et en même temps nous préparer à nous insérer totalement dans un monde qui ne sera bientôt plus celui d'aujourd'hui".

De son côté, le président Poher, se réjouissant de retrouver le "forum" de l'association, mit l'accent sur les aspects positifs de l'oeuvre entreprise "... qui sont une raison de notre détermination à la voir continuer". Rappelant la position du Parlement européen en faveur du régime préférentiel accordé aux E.A.M.A., "... politique douanière qui devra être maintenue en attendant qu'il soit possible d'étendre les préférences tarifaires à tous les pays en voie de développement tout en garantissant aux pays associés des avantages au moins équivalents", le président Poher invita ses collègues à faire preuve de réalisme en épargnant des pertes de temps sur la discussion de problèmes mineurs, "afin d'éviter que s'instaure un vide juridique entre le 31 mai 1969 et la mise en vigueur de la nouvelle Convention". Et il conclut ainsi : "Puisse l'association... connaître un véritable renouveau et être plus enrichissante, plus solidaire et plus fraternelle encore pour tous les partenaires".

Enfin, le président Tsiranana, après avoir exprimé sa joie d'accueillir des amis à Madagascar "animés de mêmes idéaux", liant en commun pour le meilleur et pour le pire, une grande part de leurs desti-

nées, a fait part de son espoir de voir la Convention de Yaoundé "réaménagée et prendre un nouveau départ". Le chef de l'Etat malgache a insisté également sur la nécessité d'un meilleur équilibre économique et a dit sa foi dans la coopération eurafricaine. "Nous voyons dans la C.E.E. un magnifique exemple de tentative vers la paix généralisée dans le monde, et dans l'association C.E.E.-E.A.M.A. le modèle des institutions propres à atténuer puis à effacer les inégalités excessives et les situations surannées dont ce monde nous donne le spectacle".

Bilan annuel de l'association

Pour la quatrième fois, la Conférence parlementaire de l'association a fait le bilan de l'association entre la C.E.E. et les E.A.M.A. La discussion a eu lieu sur la base d'un rapport (doc. 24) présenté par M. Ebagnitchie (Côte d'Ivoire), au nom de la commission paritaire sur le quatrième rapport annuel d'activité du Conseil d'association qui porte sur la période juin 1967-juin 1968.

Pour le rapporteur, la Conférence actuelle marque une étape importante dans la coopération C.E.E.-E.A.M.A., car elle offre l'occasion de faire le point, non seulement sur l'application de la convention de Yaoundé, mais aussi et surtout de confronter les points de vue sur le renouvellement de cette convention qui vient à expiration en mai 1969. Les observations et suggestions de la Conférence sont donc appelées à avoir une résonance particulière.

Le rapporteur a examiné le fonctionnement des institutions (Conseil et Comité d'association, relations entre le Conseil et la Conférence), l'évolution des échanges commerciaux, la coopération financière, technique et culturelle, le droit d'établissement et les relations extérieures de l'association. Dans la partie finale du rapport sont traités les problèmes relatifs au renouvellement de la convention de Yaoundé et les questions qui pourraient se poser si une période transitoire devait éventuellement s'avérer nécessaire pour assurer la continuité du régime de l'association, en cas de retard dans l'entrée en vigueur de la nouvelle convention. Les nombreuses observations et suggestions contenues dans le rapport sont reprises dans la résolution adoptée à l'issue des débats.

En conclusion, le rapporteur a souligné que l'association puisait sa force et son dynamisme dans un état de fait, dans un faisceau de liens

anciens auxquels les accords sont venus fort heureusement donner une forme juridique à la fois étroite et souple. Les Etats associés sont résolus à maintenir l'association, car elle est une réalité vivante.

M. Diawara, président en exercice du Conseil d'association, a présenté le quatrième rapport d'activité du Conseil d'association et a constaté que l'association était devenue une oeuvre de coopération librement consentie qui a permis de tenir compte des réalités nouvelles. Seules des solutions régionales telles que l'association ont donné des résultats concrets. C'est pourquoi, personne ne peut envisager d'abandonner cette oeuvre commune. Dans cet esprit, a poursuivi M. Diawara, la C.E.E., au cours de la réunion de Bruxelles le 19 décembre, a pris deux décisions de principe concernant la continuité de l'association et la création d'un troisième fonds européen de développement. De leur côté, les Etats associés ont réaffirmé que le principe de la protection tarifaire et des droits préférentiels devrait être maintenu et renforcé. D'autres suggestions ont été faites de part et d'autre et seront précisées au cours de la négociation qui devrait pouvoir aboutir avant le 31 mai 1969 afin que la continuité de l'association puisse être assurée.

Le président en exercice du Conseil des Communautés européennes, M. De Koster, a mis l'accent sur les problèmes des relations entre les pays riches et les pays pauvres. L'association C.E.E.-E.A.M.A., pour sa part, contribue à vaincre le sous-développement et obtient des résultats encourageants. Une action à l'égard du tiers-monde dans son ensemble n'exclut pas une action géographique plus limitée qui s'est avérée indiscutablement positive. La formule régionale n'exclut pas l'étude de solutions à l'échelle mondiale. D'ailleurs ceux qui reconnaissent que l'association C.E.E.-E.A.M.A. constitue une solution originale et efficace sont de plus en plus nombreux. Le président du Conseil des Communautés européennes a rappelé que la C.E.E. était d'accord pour négocier une nouvelle convention et pour financer un nouveau fonds, en y apportant les améliorations et les compléments nécessaires. Il espère que la Conférence dégagera des orientations et fera des suggestions précieuses pour le renouvellement de la convention.

M. De Koster, au cours du débat, a répondu également à quelques observations faites par le rapporteur et certains orateurs. Il ne pense pas qu'une modification des statuts de la Banque européenne d'investissement soit facile à réaliser. D'autre part, il a informé la Conférence que des travaux étaient en cours en ce qui concerne, notamment, les actions de diversification de production et les produits homologues et concurrents. Quant aux taxes à la consommation une révision sera

nécessaire. En terminant, l'orateur a assuré la Conférence que le Conseil était animé d'une volonté politique pour assurer l'indispensable et inévitable continuité de l'oeuvre entreprise.

Les orateurs qui sont intervenus dans le débat se sont prononcés pour le renouvellement rapide de la convention de Yaoundé. A cette occasion, le maintien des institutions actuelles a été demandé par tous les orateurs qui ont insisté sur leur aspect paritaire, tandis que des critiques ont été formulées et des modifications demandées en ce qui concerne notamment : le montant de l'aide du F. E. D. et ses modalités, l'amélioration des échanges commerciaux, la garantie de prix stables et rémunérateurs pour les produits des E. A. M. A. , les taxes à la consommation frappant certains produits tropicaux.

Enfin, le maintien du système des préférences tarifaires établi par la convention a été demandé par tous les orateurs. Toutefois, certains ont insisté pour que ce système ne porte pas préjudice aux autres pays en voie de développement et pour qu'on étudie son extension à l'ensemble de ces pays.

Après que M. Ebagnitchie ait présenté son rapport, M. Cisse Dia (Sénégal) a pris la parole en soulignant que l'association C. E. E.-E. A. M. A. était désormais irréversible. Il a mis l'accent sur l'insuffisance de la coopération financière et technique, compte tenu de l'incidence considérable de la dégradation des termes de l'échange sur les ressources d'investissement des Etats associés. L'orateur estime que c'est une erreur d'avoir posé comme principe fondamental, dans la Convention de Yaoundé, que les produits originaires des E. A. M. A. seraient alignés sur les cours mondiaux. A ce propos, il a cité l'exemple de l'arachide pour laquelle l'incidence commerciale des préférences est insuffisante. Toutefois, le Sénégal reste attaché au régime des préférences entre la C. E. E. et les E. A. M. A. et est d'avis que celles-ci devraient être généralisées à l'ensemble des pays en voie de développement. De plus, les préférences que les Etats associés accordent à la Communauté contribuent à sceller l'association de façon durable. L'orateur a réclamé une transformation radicale du régime prévu pour les oléagineux et principalement pour les arachides. Le nouveau système devrait se baser sur la combinaison de deux mécanismes complémentaires : un prix de référence et un système de prix normaux à l'importation donnant lieu à un prélèvement ou à une taxation permettant d'arrêter la chute des cours à un certain niveau.

M. Triboulet (U. D. E. , fr.) a insisté sur les deux principes fondamentaux de l'association : le dialogue et l'aide globale au développement.

Il a regretté que le régime à appliquer au sucre et aux oléagineux n'ait pas pu entrer en vigueur faute d'une ratification de la part de certains pays et a estimé souhaitable qu'en matière d'industrialisation, les E. A. M. A. pratiquent une politique d'ensemble. L'aide culturelle doit aider les étudiants à fréquenter des universités africaines et malgaches, ce qui suppose des accords internes autour de certaines universités dans les E. A. M. A. Enfin, M. Triboulet s'est déclaré partisan d'une aide excluant le "saupoudrage universel". La Communauté a choisi d'aider les plus pauvres en s'adaptant aux possibilités des dix-huit E. A. M. A.

Pour M. Marigoh Mboua (Cameroun) qui s'est félicité du caractère positif de l'association, la nouvelle convention devra résoudre le problème des échanges commerciaux et celui de l'industrialisation accrue des pays associés. Il s'est prononcé pour une durée de 5 ou 7 ans pour la nouvelle convention, un F. E. D. augmenté dans son volume et amélioré dans son fonctionnement, un régime préférentiel et protégé d'importations des produits homologues et concurrents bénéficiant d'un prix conventionnel et enfin pour un régime de franchise intracommunautaire pour les produits agricoles transformés des E. A. M. A.

M. Dichgans (dém.-chr. all.), après avoir évoqué les divergences existant entre les Etats membres de la Communauté, a traité plus particulièrement de la taxe frappant le café en République fédérale d'Allemagne. A son avis, il serait préférable d'employer une partie du montant de cette taxe à des aides directes aux Etats associés. La suppression de cette taxe causerait au budget allemand de grosses pertes qui ne seraient pas justifiées par les avantages incertains qui résulteraient de sa suppression pour les Etats associés.

M. Burger (soc. néerl.) a déclaré que seule une volonté politique permettra de résoudre les problèmes surgis au sein du Conseil des Six à propos de la procédure de négociation de la nouvelle convention. Pour l'orateur, la méthode d'association appliquée actuellement est une forme d'aide au développement parmi d'autres. Elle pourrait être améliorée et l'aide pourrait être accrue si l'association s'étendait à une Communauté élargie par l'adhésion d'autres pays. L'espoir reste permis comme le montre l'arrangement entre les Six, le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie. Il est regrettable cependant que cet arrangement ne prévoit pas de représentation au niveau parlementaire. Enfin, M. Burger a estimé que si l'association ne se limitait pas aux pays francophones de l'Afrique, mais incluait également les pays d'expression anglaise, les Etats européens n'ayant pas de liens traditionnels avec l'Afrique apporteraient plus volontiers leur contribution à une oeuvre qui serait celle de l'Europe démocratique tout entière.

Comme le montrent les accords signés avec d'autres Etats d'Afrique, a souligné M. Bersani (dém. chr. it.), la Communauté et les E. A. M. A. ne conçoivent nullement leurs relations réciproques comme une réalité fermée vis-à-vis du reste de l'Afrique. Il s'est déclaré convaincu de l'importance d'une harmonisation entre politique d'association et problèmes généraux du sous-développement. Cependant, il est regrettable que l'absence d'élargissement de la Communauté rende impossible aujourd'hui d'envisager le renouvellement du régime d'association dans un cadre également élargi. M. Bersani s'est prononcé pour une convention d'association définitive et permanente et a évoqué le problème des échanges commerciaux en soulignant qu'il fallait enrayer la détérioration progressive des rapports entre pays riches et pays pauvres. En matière d'industrialisation, les expériences accomplies dans le cadre de l'association sont certes valables, mais il faudra mettre en oeuvre des moyens nouveaux et plus efficaces.

Pour les mesures concrètes, a déclaré M. Habib Deloncle (U. D. E., fr.), il faut s'engager pour une durée limitée qui peut être de cinq ans, mais la notion de l'association doit être permanente. En ce qui concerne les dimensions de l'association, M. Habib Deloncle a souligné qu'il fallait, dans le cadre d'un système mondial, maintenir le système des préférences avec les E. A. M. A. En ce qui concerne l'élargissement de l'association à d'autres pays à économie comparable, l'orateur a constaté que personne n'avait mis en cause l'accession de nouveaux Etats à l'association. Enfin, M. Habib Deloncle s'est prononcé pour une augmentation sensible des crédits alloués au F. E. D., sinon on assisterait à une réduction relative de l'aide. Il faut aussi que des mécanismes appropriés garantissent la stabilité des cours des produits des pays en voie de développement.

Pour M. Ratsima (Madagascar), il s'agit moins de renouveler la Convention de Yaoundé que de l'adapter et de l'améliorer. Il a constaté qu'aucun accord n'était intervenu sur une stratégie mondiale du développement alors que l'association est un exemple de coopération régionale efficace. Toutefois, des solutions doivent être trouvées pour améliorer les échanges commerciaux, augmenter le montant de l'aide et rendre plus efficace la préférence en faveur des E. A. M. A.

M. Califice (dém. chr. belge) est partisan de l'amélioration de la Convention de Yaoundé et surtout du maintien des préférences paritaires. Il propose de les étendre aux produits agricoles transformés. Il faudrait aussi réduire ou même suspendre le tarif douanier commun sur certains produits et consacrer une partie du montant de l'aide à des opérations multilatérales de développement ou au soutien de projets de regroupements régionaux. La méthode d'aide au développement la plus



*MM. Philippe YACE et Alain POHER reçus par M. Philibert TSIRANANA,
Président de la République malgache*

M. Edouard EBAGNITCHIE



M. Alexandre RAKOTOZAFIMAHERY

M. Maurice DEWULF



adéquate est celle du développement global harmonisé qui porte à la fois sur le facteur humain, sur le facteur naturel et sur les facteurs économiques. Dans cette perspective, le F.E.D. devrait repenser l'orientation générale de la coopération.

Après avoir informé la Conférence des récents événements intervenus au Mali et de l'évolution de la politique de cet Etat, M. Sissoko a déclaré que son pays était, sur un plan général, satisfait des résultats de la politique d'association et entendait rester un des membres actifs de cette association.

M. Deringer (dém.-chr. all.) a souligné le travail positif accompli grâce à l'association et aussi les progrès réalisés par les E. A. M. A. De la réussite de l'association dépend la paix du monde. En conclusion, l'orateur a déclaré que la compréhension pour les aides aux pays en voie de développement grandit dans les peuples européens, notamment parmi la jeunesse.

Pour M. Westerterp (dém.-chr. néerl.), il convient d'avoir sans cesse à l'esprit les incidences que les mesures envisagées dans le cadre de l'association peuvent avoir sur la politique de développement. D'autre part, l'action en faveur des E. A. M. A. ne doit pas exclure une aide aux pays tiers, notamment à l'Indonésie. De plus, une plus grande liberté d'action devrait être laissée à la Commission européenne pour la gestion des fonds du F. E. D. Enfin, au cas où la convention ne serait pas renouvelée avant son expiration, on pourrait envisager une mise en oeuvre provisoire avec ratification ultérieure.

M. Onedraogo (Haute-Volta) a insisté sur la nécessité d'une régionalisation du développement. Il faudrait, dès maintenant, procéder à une division du travail dans le domaine de l'industrialisation. La Communauté devrait se préoccuper plus particulièrement de l'amélioration des voies de communication entre Etats et aller plus loin dans le système des préférences tarifaires.

Pour M. Spenale (soc. fr.), l'un des grands problèmes de l'association est l'écoulement des produits originaires des E. A. M. A. Aucun obstacle ne devrait entraver l'écoulement de ces produits. Des efforts doivent être faits pour garantir des prix stables et rémunérateurs. L'orateur s'est prononcé pour une augmentation des crédits du F. E. D. et a constaté que les critiques envers l'association disparaissent peu à peu. Même la C. N. U. C. E. D. a reconnu l'originalité et l'efficacité de cette association. Après avoir souligné que l'entrée de la Grande-Bretagne dans le marché commun aurait permis à d'autres pays africains de

faire partie de l'association, M. Spenale a mis l'accent sur la nécessité de développer la coopération internationale en faveur des pays en voie de développement. Les Européens doivent s'efforcer de parfaire leur unité afin que leurs actions puissent être encore plus efficaces.

M. Bading (soc. all.) estime que l'association ne sera profitable à tous les partenaires que lorsque se sera instauré entre eux un véritable "partnership". Il a évoqué ensuite le problème du développement de l'agriculture dans les pays industrialisés. Cette tendance doit obligatoirement mener à un déséquilibre économique international. La politique agricole des pays industrialisés devrait empêcher la production de surplus, notamment de beurre et de sucre. M. Bading a mis en garde les Etats associés contre la notion de prix rémunérateurs, notion difficilement justifiable et qui ne garantit pas l'écoulement des produits. Il faut orienter les prix d'après le marché.

M. Briot (U. D. E., fr.) a constaté le bon fonctionnement des institutions de l'association et a demandé que leur caractère paritaire soit maintenu. Il faut actualiser les aides et maintenir le système des préférences. Analysant le plan de réforme de l'agriculture européenne, M. Briot a mis l'accent sur la portée réelle des mesures de soutien. Enfin, dans le domaine de l'industrialisation, on doit constater que des problèmes identiques se posent aux Africains et aux Européens, notamment en ce qui concerne le recyclage.

Répondant aux différents orateurs, M. Diawara, président en exercice du Conseil d'association, a déclaré qu'il existait au sein du Conseil une volonté réelle d'aboutir au renouvellement de la Convention de Yaoundé. De même, le caractère permanent de l'association a été reconnu. Enfin, M. Diawara a remarqué que les taxes de consommation constituaient un obstacle sérieux à l'écoulement de certains produits dans deux Etats membres de la C. E. E.

M. Rochereau, membre de la Commission des Communautés européennes, a admis que la Communauté n'était pas à l'abri de toute critique en matière de politique agricole. Mais elle s'efforce de trouver des solutions satisfaisantes répondant aux intérêts des Etats associés. Il en est de même pour la taxe spéciale sur les importations de matières grasses d'origine végétale importées des Etats associés et des pays en voie de développement. Il s'agit d'un problème complexe, surtout au regard des règles du G. A. T. T. Pour ce qui est de l'extension des relations de la Communauté à d'autres pays associés, la Commission poursuivra ses efforts et présentera, dans les meilleurs délais, un mémorandum sur le renouvellement de l'accord d'Arusha.

Après que M. Ebagnitchie ait présenté à la Conférence le texte de la proposition de résolution adoptée par la Commission paritaire, la Conférence a adopté cette résolution à l'unanimité.

La Conférence parlementaire de l'association demande une amélioration du fonctionnement des mécanismes institutionnels de l'association et s'inquiète du fléchissement des échanges commerciaux entre la C. E. E. et les E. A. M. A. Dans ce domaine, une attention particulière doit être portée à la taxe frappant les corps gras végétaux et à la mise en place par les E. A. M. A. d'une organisation commune d'exportation. En ce qui concerne la coopération financière et technique, des améliorations doivent être apportées au fonctionnement du F. E. D. et il faut veiller à une répartition judicieuse des crédits en vue de promouvoir un développement harmonieux et équilibré de l'ensemble des Etats associés. Pour ce qui est des relations extérieures de l'association, la Conférence se réjouit de l'harmonisation des points de vue des E. A. M. A. lors de la deuxième réunion de la C. N. U. C. E. D. et souhaite que cette coopération se poursuive et se développe. D'autre part, l'association ne devra pas être un obstacle à la mise en oeuvre d'un système de préférences généralisées, lequel ne devra pas mettre en cause le régime de franchise dont bénéficient, dans la C. E. E., les produits exportés des E. A. M. A., ces pays figurant parmi les pays en voie de développement les plus défavorisés au sens de la résolution 24 de la C. N. U. C. E. D.

Les problèmes posés par le renouvellement de la Convention d'association ont particulièrement retenu l'attention de la Conférence qui considère que la nouvelle Convention devrait s'inspirer quant à sa forme et à ses principes, de la Convention de Yaoundé et devrait maintenir les préférences communautaires. La Conférence demande un certain nombre d'aménagements au régime actuel, notamment : - améliorer les procédures de consultations et d'informations réciproques; - mettre en oeuvre des solutions nouvelles pour accroître les échanges C. E. E. - E. A. M. A. ; - assurer des avantages économiques et commerciaux plus efficaces aux produits homologues et concurrents des produits agricoles européens; - régulariser les prix et éliminer les fluctuations à court terme des cours mondiaux des produits non soumis à des accords mondiaux; - reconnaître la notion de prix rémunérateurs pour les producteurs des E. A. M. A. ; - prévoir un régime particulier pour les exportations agricoles malgaches vers la Réunion; - assurer à tous les produits agricoles transformés des E. A. M. A. le bénéfice du régime intra-communautaire, avec clause de sauvegarde pour les Etats membres

de la C.E.E.; - éliminer les disparités existant entre les Etats membres de la C.E.E. pour le régime d'importation des produits des Etats associés; - amorcer la révision des taxes à la consommation qui frappent les produits tropicaux; - augmenter les ressources du F.E.D. qui devraient pouvoir disposer d'au moins un milliard d'unités de compte (dollar) pour cinq ans; - maintenir la proposition de la ventilation actuelle entre aides non remboursables et prêts; - maintenir le régime actuel de la répartition des aides; - diversifier les modalités d'octroi de l'aide en vue d'un effort accru en faveur de l'industrialisation et des secteurs économiques directement productifs; - accroître les possibilités d'intervention de la Banque européenne d'investissement; - rechercher des solutions pour garantir les investissements privés dans les E.A.M.A.; - encourager la régionalisation des efforts de développement; - faire des efforts accrus et soutenus pour favoriser l'industrialisation des Etats associés en améliorant l'infrastructure liée à des entreprises industrielles ainsi que la formation et l'installation de la main-d'oeuvre et des cadres de ces entreprises.

Enfin, la Conférence parlementaire demande, au cas où des dispositions transitoires devaient se révéler nécessaires, que des mesures soient prises en temps utile, pour assurer la continuité de la coopération.

Les problèmes de l'industrialisation dans les E. A. M. A.

La Conférence parlementaire de l'association a discuté un document de travail sur les problèmes de l'industrialisation et les difficultés de pénétration du progrès technique et scientifique dans les E. A. M. A. , rédigé par M. Dewulf (dém. chr. belge) au nom de la commission paritaire. Il ne s'agit pas de présenter des conclusions définitives, mais de préciser quelques orientations et d'indiquer quelques options fondamentales. Après avoir fait le bilan actuel de l'industrialisation de l'Afrique, le rapporteur, dans son document de travail, a examiné les conditions et les modalités de l'industrialisation des E. A. M. A. A ce propos, il a passé en revue les questions suivantes : la division internationale du travail, l'importance du développement agricole, l'industrialisation à court terme et son évolution à plus long terme, l'importance des investissements et leur financement et enfin, les conditions politiques nationales et régionales de l'industrialisation. Le document de travail se termine par un exposé des difficultés de pénétration du progrès technique et scientifique.

M. Dewulf, en présentant son document, a plaidé en faveur de l'industrialisation accélérée des pays africains. La politique d'association doit faire de l'industrialisation un objectif essentiel de sa réussite. Après avoir cité les principaux documents publiés sur ce sujet par la Commission des Communautés européennes et par l'O. N. U. , le rapporteur a analysé les difficultés majeures qui s'opposent à l'industrialisation de l'Afrique, à savoir notamment le déséquilibre entre les structures de production et la demande de biens et de services ainsi que l'incidence limitative du facteur humain. M. Dewulf a souligné ensuite l'importance de la division internationale du travail et a estimé que l'aspect agricole de la politique d'industrialisation ne devrait pas être sous-estimé. L'industrialisation basée sur les petites et moyennes industries, intimement liées au monde agricole, reste la chance essentielle de succès pour toutes les actions à mener dans ce secteur. Le financement reste le problème le plus délicat. La relance de l'investissement privé, assuré de la sécurité et de la rentabilité, est une condition fondamentale de succès. Il faut souligner aussi l'importance des efforts de régionalisation.

M. Rochereau, membre de la Commission des Communautés européennes, a rappelé que le développement industriel et le développement agricole se conditionnent mutuellement. En même temps que la création d'une industrie de substitution, il faut promouvoir une politique d'exportation de produits manufacturés. Après avoir analysé brièvement les opérations industrielles, financées jusqu'ici dans les E. A. M. A. par

le F.E.D. ainsi que par la Banque européenne d'investissement, M. Rochereau a précisé que la Commission proposait un assouplissement de certaines techniques financières et a insisté sur l'intérêt du financement de petits projets industriels. D'autre part, il y a une nécessité vitale pour les E.A.M.A. d'organiser leur développement industriel à l'échelle multinationale. Il faut donc s'engager dans la voie de la programmation industrielle sur le plan régional. Pour lever un autre obstacle à l'industrialisation, les pays industrialisés doivent ouvrir leurs marchés aux produits originaires des pays en voie de développement et accepter l'idée que leurs structures industrielles devront subir des transformations en fonction des possibilités d'industrialisation dans les pays en voie de développement. En conclusion, M. Rochereau a souligné que l'industrialisation offrait aux E. A. M. A. de réelles possibilités d'accélération de leur croissance économique. Mais il faut une ferme volonté politique des hommes d'Etat, l'audace des investisseurs étrangers et surtout, une politique de plus en plus concertée entre pays industrialisés et pays en voie d'industrialisation. Il faut cependant se garder du mythe de l'industrialisation et utiliser tous les instruments dont on dispose afin de faire des progrès peut-être moins spectaculaires, mais qui soient réels et durables.

M. Glinne (soc. belge) a insisté sur l'importance du développement du secteur agricole et des industries alimentaires et s'est prononcé pour un élargissement de la protection douanière en faveur des jeunes industries des E.A.M.A., et aussi des autres pays du tiers monde. A cet effet, il faudrait réviser les règles fondamentales du G.A.T.T. Pour M. Glinne, un accroissement des garanties aux investissements semble superflu. L'investissement privé doit être orienté vers une auto-discipline et le taux du profit doit être réglementé. Enfin, une programmation économique à l'échelle internationale doit être réalisée et financée par une taxe progressive en fonction de la capacité productive des pays nantis.

Pour M. Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire), l'industrialisation de l'Afrique suppose une ouverture du marché européen à la production africaine. Les industries de substitution aux importations sont les plus faciles à réaliser, mais leur développement est limité par la croissance de la demande intérieure. Il convient, dès lors, de développer les exportations industrielles hors d'Afrique qui peuvent apporter aux économies africaines des avantages considérables et constituent la meilleure voie pour conduire les pays africains au décollage économique.

M. Guillabert (Sénégal) a estimé que les conditions de l'industrialisation ont besoin d'être mûrement réfléchies et a dégagé quelques princi-

pes généraux. Il faudra à tout prix éviter une industrialisation unilatérale, par une planification entraînant une véritable division du travail et aboutissant à une répartition géographique et à une spécialisation, selon les possibilités les meilleures de tel ou tel Etat. Il faudra aussi un système de garantie d'écoulement des productions ainsi réalisées. Des ententes devront être conclues avec les industries européennes homologues. Les Européens trouveront tout naturellement, par la production de biens d'équipement, des compensations normales et importantes. De véritables changements de mentalité devront s'opérer en Europe et en Afrique. Parfois en Europe même, il faudra procéder à des reconversions industrielles. Le développement agricole, a poursuivi M. Guillabert, doit être mené conjointement avec l'industrialisation. Il faudra également poursuivre et améliorer l'effort à peine commencé en matière d'échanges commerciaux et de stabilisation des prix des produits agricoles.

M. Metzger (soc. all.) a souligné que le projet des Etats associés tendant à créer une organisation commune d'exportation devrait être réalisé aussi rapidement que possible afin de leur permettre de coordonner et de concerter leur politique d'exportation. Il en est de même pour la création de bureaux de courtage dans les pays de consommation. Une autre amélioration de la situation économique des pays associés réside dans l'écoulement de leurs produits dans les autres pays africains et malgache. A cet égard, l'association d'autres pays africains de langue anglaise doit être considérée comme un fait éminemment positif. Cette association devrait être intégrée dans le cadre de l'association C. E. E. - E. A. M. A. De plus, l'admission d'autres pays européens au marché commun entraînerait des demandes nouvelles d'association de la part de nombreux pays africains.

Pour M. Sabatini (dém.-chr. it.), un des problèmes très importants est l'élargissement de la consommation de produits africains en Europe. Il a souligné que la loi du profit ne résoudrait pas les problèmes économiques africains et a mis l'accent sur la nécessité de la formation professionnelle, notamment dans le secteur des petites et moyennes industries.

Le président de la commission paritaire, M. Sissoko (Mali), s'est réjoui de ce que la discussion a permis une réflexion préluant à l'élaboration d'une politique efficace de l'industrialisation. La seule voie pour résoudre le problème du développement réside dans l'industrialisation. L'Europe des Six a fait un travail très positif en étudiant ce problème. Les responsables africains doivent comprendre qu'il faut supprimer l'hypertrophie nationaliste et que l'économie doit prendre le pas sur la politique.

M. Diawara, président en exercice du Conseil d'association, a déclaré qu'il ferait au Conseil un compte rendu fidèle des débats. Il a souligné que l'implantation des industries de substitution ne pouvait pas être une fin en soi. Le véritable problème est celui de l'implantation dans les E. A. M. A. d'industries de base et d'exportation capables de pénétrer sur les marchés des pays développés. Pour réaliser cet objectif, il faudrait : - procéder à des transferts industriels dans les E. A. M. A. - favoriser l'esprit d'entreprise dans les Etats associés et aider à la promotion de leurs entrepreneurs - utiliser les techniques les plus modernes de production. Un des rares moyens efficaces, a déclaré en conclusion M. Diawara, pour que les E. A. M. A. participent à une répartition plus équitable des biens et des services est l'industrialisation.

En conclusion des débats, la Conférence parlementaire de l'association a adopté, à l'unanimité, la résolution suivante : La Conférence parlementaire de l'association, - convaincue de la nécessité d'accroître les efforts concertés de tous les partenaires de l'association en vue de l'industrialisation des E. A. M. A. ; - considérant le développement accéléré du secteur industriel comme une des tâches prioritaires du nouveau régime de l'association à réaliser à l'expiration de la Convention de Yaoundé; - se félicitant des importantes études sur les possibilités d'industrialisation des E. A. M. A. effectuées par la Commission des Communautés européennes; - se référant au débat sur le document de travail rédigé par M. Dewulf concernant les problèmes de l'industrialisation et les difficultés de pénétration du progrès technique et scientifique dans les E. A. M. A. qui lui a été soumis à l'initiative de sa commission paritaire, charge celle-ci de lui présenter, lors de sa prochaine réunion annuelle, un rapport sur l'industrialisation des Etats associés et sur les moyens à mettre en oeuvre pour l'accélérer.

Compte de gestion et budget de la Conférence

Sur rapport (doc. 23) de M. Rakotozafimahery (Madagascar), fait au nom de la commission paritaire, la conférence a adopté une résolution aux termes de laquelle elle donne décharge au Secrétaire général du Parlement européen pour le compte de gestion 1967 et approuve le projet d'état prévisionnel pour 1969 qui répartit les dépenses entre le Parlement européen et les Etats associés. Le rapporteur a insisté sur la clarté et la bonne gestion des fonds communs.

Formation de la commission paritaire

Le 15 janvier, la Conférence a nommé les membres et a désigné le président et le vice-président de la commission paritaire qui est l'organe permanent de la Conférence et prépare les travaux de celle-ci.

M. Thorn (lib. lux.) a été élu président et M. Rakotozafimahery (Madagascar), vice-président.

La prochaine réunion de la commission paritaire se tiendra au cours du mois de mai à Menton (France), tandis que la Conférence parlementaire se réunira à la fin de cette année dans un des six pays de la Communauté européenne.

